



DOSSIER

Activation du Centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture du Nord lors de l'exercice ORSEC patrimoine du 13 novembre 2025 - © C. Cattelet

PROTÉGER LE PATRIMOINE CULTUREL EN SITUATION DE CRISE : UN CADRE ORSEC RENFORCÉ AU SERVICE DES TERRITOIRES

Lieutenant-colonel (sapeur-pompier) Philippe Blanc, direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises (DGSCGC, ministère de l'Intérieur)

Lieutenant-colonel (BSPP) Raphaël Roche, direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises (DGSCGC, ministère de l'Intérieur)

Lieutenant-colonel (BSPP) Alain Chevalier, direction générale des Patrimoines et de l'Architecture (DGPA, ministère de la Culture)

Commandant (sapeur-pompier) Christophe Cattelet, référent « Patrimoine » au service départemental d'incendie et de secours du Nord (SDIS 59)

Incendies, inondations, tempêtes... En quelques heures, des siècles d'histoire peuvent disparaître. Pourtant, face aux crises majeures, la protection du patrimoine culturel – monuments, œuvres, archives – reste souvent un angle peu identifié des plans d'urgence. Comment concilier sauvegarde des vies et préservation de notre mémoire collective ? Le nouveau guide ORSEC, fruit d'une collaboration inédite entre Sécurité civile et ministère de la Culture, révolutionne l'approche : anticiper les risques, identifier et coordonner les acteurs, agir vite. Décryptage d'un outil qui place le patrimoine au cœur de la résilience territoriale.

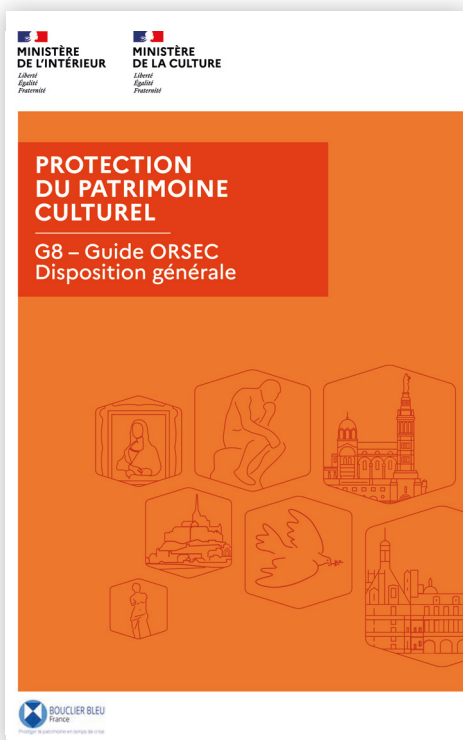
INTÉGRER LE PATRIMOINE CULTUREL DANS LA GESTION DES RISQUES MAJEURS ET LA PRÉPARATION À LA GESTION DES CRISES

Les crises majeures auxquelles sont confrontés les territoires – incendies, inondations, tempêtes, mouvements de terrain ou accidents technologiques – peuvent avoir des conséquences irréversibles sur le patrimoine culturel. En quelques heures, des biens immobiliers ou mobiliers porteurs d'histoire, de mémoire et d'identité collective peuvent être gravement endommagés, voire détruits.

Si la protection des personnes demeure la priorité absolue de l'action publique en situation d'urgence, la préservation du patrimoine culturel s'impose

désormais comme un enjeu pleinement reconnu de la résilience territoriale. Elle participe à la continuité de la vie sociale, à l'attractivité des territoires et à la transmission aux générations futures d'un héritage commun.

C'est dans cette perspective qu'a été élaboré le guide ORSEC – Disposition générale « Protection du patrimoine culturel », publié en décembre 2025 par la direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises (DGSCGC, ministère de l'Intérieur). Ce document propose aux préfets un cadre méthodologique et opérationnel pour anticiper, organiser et coordonner la protection des biens culturels en situation de crise, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs concernés.



Éléments de doctrine	11
Qu'est-ce que l'ORSEC ?	13
Qu'est-ce que la disposition générale ORSEC protection du patrimoine culturel ?	14
Fiches	18
Fiche n°1 Lancer la démarche	18
Fiche n°2 Recenser les enjeux patrimoniaux et les risques	20
Fiche n°3 Identifier et recenser les acteurs	23
Fiche n°4 Définir la stratégie générale de protection et coordonner les missions des acteurs	28
Fiche n°5 Encourager les planifications opérationnelles propres des acteurs	34
Fiche n°6 Arrêter et faire vivre le dispositif	36
Annexes	39
Glossaire	41
Convention nationale d'assistance technique du 29 février 2024 conclue entre le ministère de l'Intérieur et l'association agréée de sécurité civile « Bouclier bleu France »	43
Les emblèmes distinctifs de la Convention de La Haye de 1954 et du Deuxième Protocole de 1999	47

Une du guide de protection du patrimoine culturel © copyright/DGSCGC

UNE GENÈSE FONDÉE SUR LES CONSTATS DE TERRAIN ET L'ENGAGEMENT INTERMINISTÉRIEL

Les enseignements des travaux de l'Inspection générale de la sécurité civile (IGSC)

La réflexion ayant conduit à la rédaction de ce guide s'appuie sur plusieurs travaux menés par l'Inspection générale de la sécurité civile (IGSC) en lien avec ses homologues du ministère de la Culture et en particulier la délégation aux inspections à la recherche et à l'innovation (DIRI) de la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture (DGPA). Les retours d'expérience de crises récentes ont mis en évidence une vulnérabilité persistante du patrimoine culturel face aux sinistres majeurs, ainsi qu'une prise en compte encore inégale de cet enjeu dans les dispositifs de planification territoriaux.

Ces analyses ont notamment souligné :

- ▶ l'absence de planification dédiée à l'échelle départementale ;
- ▶ des difficultés de coordination entre acteurs de la sécurité civile et acteurs patrimoniaux ;
- ▶ une forte dépendance à des initiatives locales, parfois fragiles en situation de crise d'ampleur.

Ces constats ont conduit à recommander l'élaboration d'un cadre national de référence, intégré

à l'ORSEC, permettant d'harmoniser les pratiques et de sécuriser l'action des autorités territoriales.

L'impulsion de la direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises

Sur la base de ces recommandations, la DGSCGC a souhaité inscrire plus explicitement la protection du patrimoine culturel dans les orientations de la politique nationale de sécurité civile. Cette orientation traduit une évolution significative : le patrimoine culturel est désormais considéré comme un enjeu à part entière de la gestion de crise, au même titre que le secours d'urgence aux personnes et aux animaux, la protection des biens et de l'environnement.

L'engagement du directeur général de la DGSCGC a permis de lancer un chantier structurant, avec l'ambition de doter les préfets d'un outil opérationnel, directement mobilisable dans le cadre de leurs responsabilités de direction des opérations et de conduite de l'action interministérielle.

Une collaboration étroite avec le ministère de la Culture et le Bouclier bleu France

La rencontre en novembre 2024 entre le DGSCGC et le directeur général des Patrimoines et de l'Architecture (DGPA) du ministère de la Culture a constitué une étape décisive. Elle a permis de rapprocher deux univers professionnels aux

logiques complémentaires : celui de la gestion de crise et celui de la conservation patrimoniale.

Cette collaboration s'est traduite par un travail interministériel approfondi associant :

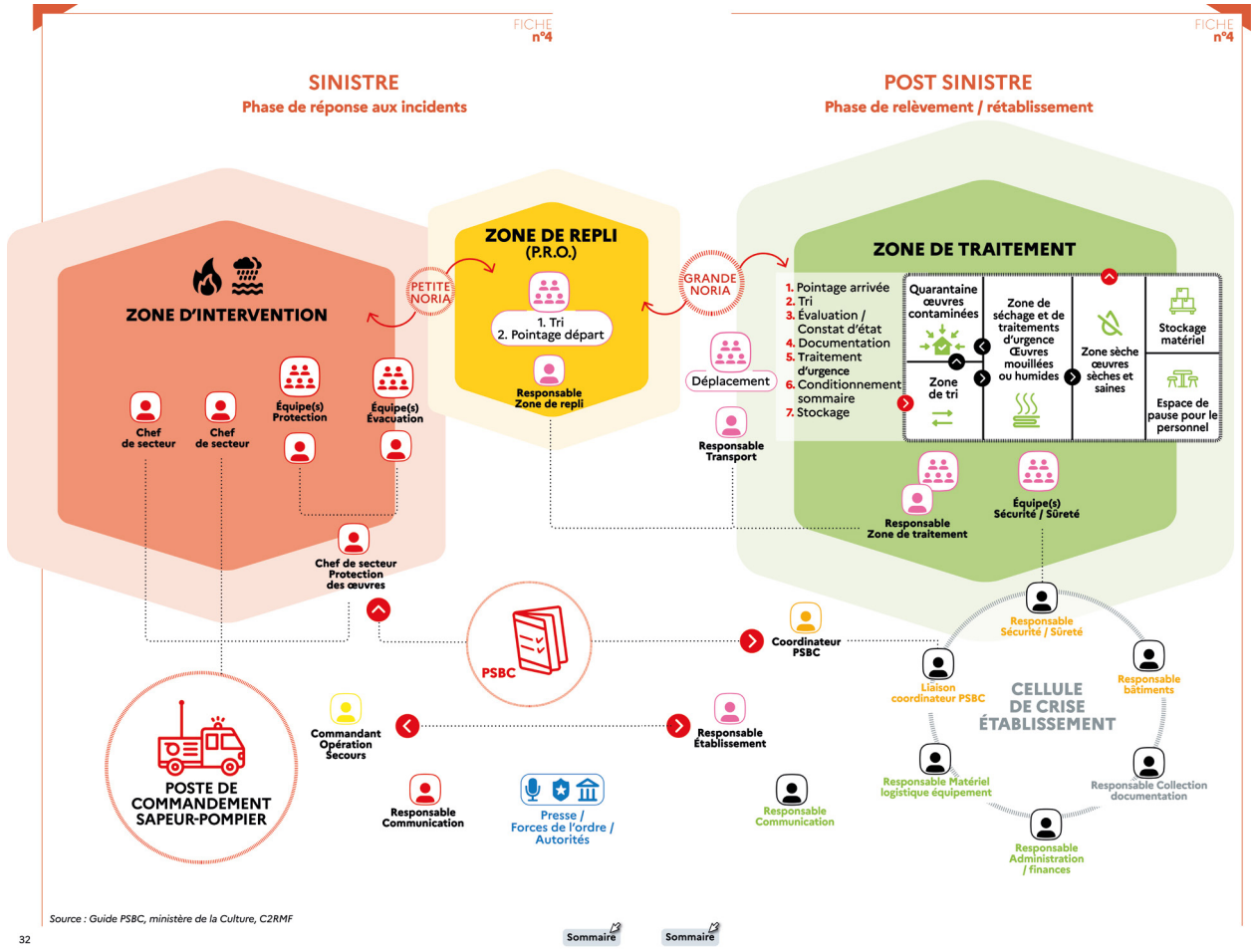
- ▶ la DGSCGC, ses directions et sous-directions et l'Inspection générale de la sécurité civile ;
- ▶ les services centraux et déconcentrés du ministère de la Culture, en particulier la DGPA et les directions régionales des Affaires culturelles (DRAC) ;
- ▶ des acteurs spécialisés, dont l'association agréée de sécurité civile « Bouclier bleu France ».

Le guide est ainsi le fruit d'une démarche collective, construite à partir des réalités de terrain et des besoins exprimés par les services territoriaux.

UN GUIDE ORSEC STRUCTURANT, AU SERVICE DE L'ACTION PRÉFECTORALE

Clarifier les objectifs et le périmètre d'intervention

Le guide ORSEC « Protection du patrimoine culturel » s'adresse en priorité aux préfets de département et de zone de défense et de sécurité. Il vise à leur fournir un cadre de référence commun pour organiser, sous leur autorité, la préparation et la coordination des acteurs en cas de menace ou de sinistre affectant des biens culturels.



Source : Guide PSBC, ministère de la Culture, C2RMF

Principe d'organisation d'une zone d'intervention – extrait du guide ORSEC – © DGSCGC

Trois objectifs structurent la démarche :

- ▶ anticiper les risques susceptibles d'affecter le patrimoine culturel, en identifiant les enjeux et les vulnérabilités ;
- ▶ organiser la coordination entre les acteurs publics et privés concernés ;
- ▶ faciliter la décision et l'action en situation de crise, dans le cadre du dispositif ORSEC.

Le guide ne se substitue ni aux responsabilités des propriétaires ni aux plans propres des établissements culturels. Il constitue un cadre « chapeau », garant de la cohérence d'ensemble.

Une méthode progressive et adaptée aux territoires

La démarche proposée repose sur une méthode éprouvée de planification ORSEC, déclinée de manière progressive. Elle s'articule autour de plusieurs étapes clés : lancement de la démarche, recensement des enjeux patrimoniaux,

identification des acteurs, définition d'une stratégie générale de protection, puis animation et actualisation du dispositif.

Cette approche permet d'associer des acteurs parfois peu familiers de la gestion de crise, tout en inscrivant la protection du patrimoine culturel dans une logique pleinement opérationnelle et interservices.

Une articulation indispensable avec les autres outils de planification

L'un des apports majeurs du guide réside dans son articulation avec les dispositifs existants. La disposition générale ORSEC « Protection du patrimoine culturel » s'inscrit en cohérence avec :

- ▶ les Plans communaux et intercommunaux de sauvegarde (PCS/PICS) ;
- ▶ les Plans de sauvegarde des biens culturels (PSBC) élaborés par les établissements et propriétaires ; les plans ETARE des services d'incendie et de secours ;
- ▶ les documents d'analyse et

de couverture des risques (DDRM, S(I)DACR, CoTRRiM) ;

- ▶ les autres dispositions ORSEC, générales ou spécifiques.

Cette mise en cohérence vise à garantir la continuité et la lisibilité de l'action publique, de l'anticipation à la gestion opérationnelle de la crise.

DES PREMIÈRES MISES EN ŒUVRE TERRITORIALES (L'EXEMPLE DU DÉPARTEMENT DU NORD)

La publication du guide s'est accompagnée de premières démarches de planification engagées par plusieurs départements. Ces retours d'expérience illustrent la manière dont les principes proposés peuvent être adaptés aux réalités locales et traduits concrètement dans les dispositifs ORSEC.

Dans le département du Nord (59), l'élaboration de l'ORSEC « Protection du patrimoine culturel » PPC59 s'est appuyée sur trois groupes de travail :

- ▶ Chaîne d'alerte et organisation de la réponse opérationnelle
- ▶ Identification des enjeux,

RECAPITULATIF DES PLANIFICATIONS

Support	Périmètre	Egide	Objectif	Références
ORSEC protection du patrimoine culturel	Niveau départemental interservices	Préfet	Recensements sites et acteurs, mobilisation et coordination	Guide Orsec PPC DGSCGC DGPA sept. 2025
Plan de sauvegarde des biens culturels	Propre à un ou plusieurs sites	Propriétaire, affectataire ou exploitant	Préparation et organisation de la protection sur site	Guide PSBC MinCult. / C2RMF sept. 2022
Plan d'établissement répertorié	Propre à un ou plusieurs sites	Service incendie secours (SIS)	Organisation de l'intervention des secours sur site	Guide de doctrine opérationnelle SIS 2026
Plan communaux et intercommunaux de sauvegarde	Propre à un ou plusieurs sites	Maire Président EPCI	Appui logistique	Guide PCS PICS DGSCGC nov. 2024
Exercice en milieu patrimonial	Tous sites	Préfet / Propriétaire ou exploitant	Méthodologie des exercices en milieu patrimonial	Guide méthodo exercices MinCult. nov. 2024

GUIDE ORSEC PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Récapitulatif des planifications - extrait du guide ORSEC - © DGSCGC

conditionnement, transport et stockage

► AASC

Les résultats de ces travaux ont alimenté un document de référence, enrichi tant par les contributions locales que par les travaux de la DGSCGC sur la rédaction du guide. Le calendrier fixé lors de la réunion de lancement a été respecté, et après dix mois, un exercice grandeur nature a pu être mené. L'ORSEC PPC59 a finalement été signé le 24 décembre 2025.

Ce processus a permis d'intégrer la DRAC à la gestion de crise au niveau préfectoral. La rédaction de ce plan d'urgence a aussi été l'occasion pour ce service de l'État de découvrir de nouveaux domaines et d'ajuster son organisation, ce qui paraît être l'aspect le plus marquant de l'écriture de cet ORSEC.

Ces travaux ont également conduit à repenser l'ORSEC à l'échelle départementale, notamment grâce à la création d'une frise chronologique qui permet à chaque acteur de bien situer son intervention dans le temps lors d'une crise. Cette notion de temporalité est désormais centrale dans les versions en cours de révision des plans ORSEC.

La participation du Bouclier bleu France a aussi été précieuse, apportant une expertise essentielle dans la gestion des crises patrimoniales, et plus particulièrement dans la prise en charge des œuvres récupérées par les services d'incendie et de secours. De plus, les réflexions menées ont permis de préciser l'organisation des AASC, dont la coordination repose sur les compétences du Bouclier bleu, les autres AASC assurant un soutien logistique et humain.

Enfin, l'introduction de l'ORSEC à travers une situation originale (un accident impliquant un poids lourd transportant des œuvres d'art) et sa mise en pratique lors d'un exercice multisites ont contribué à démontrer la pertinence de l'ORSEC dans la gestion des crises affectant le patrimoine.

Une étape structurante pour la résilience des territoires

Avec ce guide ORSEC dédié, la protection du patrimoine culturel trouve désormais une place clairement identifiée dans la doctrine nationale de sécurité civile. En proposant un cadre méthodologique commun, fondé sur l'anticipation, la coordination et l'interministérialité, il offre aux préfets un outil structurant

pour renforcer la résilience des territoires face aux crises majeures.

Au-delà du document, la démarche engagée contribue à diffuser une culture partagée de la protection du patrimoine culturel, en reconnaissant pleinement sa valeur collective et son importance dans les politiques locales de gestion des risques.



Activation du Centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture du Nord lors de l'exercice - © C. Cattelet